



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réf.: SCBD/BS/CG/jh/65184

28 janvier 2008

NOTIFICATION DE RAPPEL¹

Présentation des points de vue sur un Plan stratégique pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Madame / Monsieur,

Veillez vous référer à ma précédente notification du 2 octobre 2008 (réf.: SCBD/BS/CG/jh/65184) concernant la soumission de points de vue sur un plan stratégique pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la préparation, par le Secrétaire exécutif, du projet de plan stratégique qui sera examiné à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP 5) qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en octobre 2010.

Ces propositions serviront à la préparation d'un programme de travail à long-terme qui sera examiné par la COP-MOP 5. La cinquième réunion de la COP-MOP entreprendra également l'examen global du programme de travail à moyen terme sur les travaux du Protocole qui a été adopté à la première réunion des Parties au Protocole en 2004 à Kuala Lumpur, Malaisie (décision BS-I/12), couvrant la période allant de la deuxième à la cinquième réunion (décision BS-I/12).

En conséquence, je suis heureux de vous informer que le Secrétariat a prolongé la date limite pour la soumission de vos points de vue jusqu'au **31 mars 2009**.

Veillez accepter, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux correspondants nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

